

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE



DÉPARTEMENT
**BOUCHES
DU RHÔNE**

PROCÉDURE ADAPTÉE

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DURHÔNE

Correspondant : Mme Caroline MALATESTA, CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DURHÔNE, 52, avenue de St-Just, 13256 Marseille cedex 20, adresse internet : <https://marches.departement13.fr>

Objet du marché : Achat d'espaces publicitaires sur tout support et media-planning pour le compte du Département des Bouches-du-Rhône

Catégorie de services

Caractéristiques principales : - Des variantes seront-elles prises en compte : non

• La procédure de passation utilisée est la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions de l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Il s'agit de confier à un mandataire l'achat d'espaces publicitaires pour tous types de support ainsi que des prestations de media-planning dont des opérations promotionnelles et de conseil média, concourant à l'exécution de la stratégie de communication mise en oeuvre par le Département des Bouches-du-Rhône, auxquelles il convient d'ajouter le suivi de la gestion relatifs à ces prestations. Cet accord-cadre sera conclu sous la forme d'un contrat de mandat avec un mandataire payeur.

• Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux) : L'information du public sur les actions et politiques publiques du département des Bouches-du-Rhône doit être diffusée auprès des habitants du Département des Bouches-du-Rhône, de la région PACA, de la France, voire des ressortissants d'autres pays.

L'accord-cadre est passé sans montant minimum et avec un montant maximum de 88 500euro(s) HT.

Prestations divisées en lots : non

Durée du marché ou délai d'exécution : 3 mois à compter de la notification du marché

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent : Le financement de l'accord-cadre sera effectué sur le budget général de la Collectivité en application des règles de la Comptabilité publique. Aucune subvention n'est prévue. Le paiement sera effectué par virement administratif sous 30 jours. Le point de départ du délai est la réception de la facture par le maître d'ouvrage. En cas de dépassement, le titulaire sera de plein droit bénéficiaire de versement des intérêts moratoires.

Conformément au décret n°2013-269 du 29 mars 2013 relatif à la lutte contre les retards de paiement dans les contrats de la commande publique, le taux des intérêts moratoires est égal aux taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à ses opérations principales de refinancement les plus récentes, en vigueur au premier jour du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de huit points de pourcentage ; le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement est fixé à 40 euros.

Forme juridique que devra revêtir le groupe-ment d'opérateurs économiques attributaire du marché : L'accord-cadre sera dévolu soit à un candidat unique, soit à un groupement.

En cas de cotraitance, et dans le but d'assurer la bonne exécution du marché, il sera fait application de l'article 45 II du D.M.P. A ce titre, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement conjoint avec mandataire solidaire. Si le groupement attributaire est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur.

Les candidatures et offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés. Unité monétaire utilisée, l'euro

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat : Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :

• Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire.

• Déclaration sur l'honneur du candidat justifiant

qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles 45 et 48 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 ou, pour les marchés publics de défense ou de sécurité, qu'il n'entre dans aucun des

cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles 45, 46 et 48 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015.

Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :

• Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.

• Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.

• Présentation d'une liste des principales fournitures ou des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons et les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique

• Formulaire DC1, Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses co-traitants. (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat-dc1-dc2-dc3-dc4>)

• Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement. (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat-dc1-dc2-dc3-dc4>)

• Formulaire DC4, Déclaration de sous-traitance. (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat-dc1-dc2-dc3-dc4>)

• S'il s'appuie, pour présenter sa candidature, sur les capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par l'acheteur public. Le candidat doit également apporter la preuve que chacun de ces opérateurs économiques mettra à sa disposition les moyens nécessaires, pendant

toute la durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre Documents à produire obligatoirement par l'attributaire, avant la signature et la notification du marché public ou de l'accord-cadre (formulaire NOT11) :

• Les pièces prévues aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 et D. 8222-8 du code du travail

• Si l'attributaire est établi en France, les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou un état annuel des certificats reçus

• Si l'attributaire est établi dans un Etat autre que la France, un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine. Lorsqu'un tel certificat n'est pas délivré par le pays concerné, il peut être remplacé par une déclaration sous serment, ou dans les Etats où un tel serment n'existe pas, par une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant l'autorité judiciaire ou administrative compétente, un notaire ou un organisme professionnel qualifié du pays

• Si les documents fournis par le candidat ne sont pas établis en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté. Autres renseignements demandés :

• La fiche d'information relative au représentant du candidat, dûment remplie. Cette fiche est à compléter et à remettre par le candidat individuel ou par chaque membre du groupement.

• Le candidat doit être inscrit sur un registre professionnel.

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : NON.

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés

ci dessous avec leur pondération :

• Prix des prestations (70 %)

• Valeur technique (30 %)

Type de procédure : Procédure adaptée

Délai minimum de validité des offres : 180 jours

à compter de la date limite de réception des offres.

Numéro de référence attribué par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : 2018-0350

Renseignements complémentaires : L'accord-cadre est conclu pour une durée de 3 mois à compter de la date de notification. Il s'exécute au fur et à mesure de l'émission des bons de commande.

Les délais d'exécution ou de livraison des prestations sont fixés à chaque bon de commande conformément aux stipulations des pièces de l'accord-cadre. La durée maximale d'exécution des bons de commande est fixée à 3 mois mais ne pourra dépasser de plus de 3 mois la fin de validité de l'accord-cadre.

L'accord-cadre peut être consulté et télé-chargé dans sa totalité sur la plateforme des marchés publics du

Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône à l'adresse suivante : <https://marches.departement13.fr> ou remis gratuitement sur place ou sur demande écrite sous format papier à l'adresse suivante : Département des Bouches-du-Rhône DAP Service SAM PI B 6042 6e étage 52 avenue St Just 13256 Marseille cedex 20.

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat). Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Tribunal Administratif de Marseille

22 à 24 rue Breteuil

13281 MARSEILLE CEDEX 06

Tél : 04 91 13 48 13

Télécopie : 04 91 81 13 89

Courriel : greffe.ta-marseille@juradm.fr

En cas de difficultés survenant lors de la procédure de passation, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est :

CCIRAL de Marseille

Place Félix Baret

13282 Marseille CEDEX 06

Tél : 0491156374

Télécopie : 0491156190

Date d'envoi du présent avis à la publication : 28 juin 2018

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif et technique peuvent être obtenus : adresse internet : <https://marches.departement13.fr>

Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus : Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, DAP - SAM PI Bureau B6039 Hôtel du Département 52, Avenue Saint Just, 13256 Marseille cedex 20, adresse internet : <https://marches.departement13.fr>

Adresse à laquelle les offres/candidatures/projets/demandes de participation doivent être envoyés :

Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, DAP - SAM PI

Bureau B6039 Hôtel du Département 52, Avenue Saint Just DAP - SAM PI Bureau B6039 Hôtel du Département

52, Avenue Saint Just, 13256 Marseille cedex 20, adresse internet : <https://marches.departement13.fr>

DONNÉES NON PUBLIABLES À DESTINATION DES SUPPORTS DE DIFFUSION

Référence de l'annonce dans le module de publication : 3275054

SUPPORTS DE PUBLICATION CHOISIS POUR CETTE ANNONCE

Votre annonce sera publiée comme suit :

Site internet du BOAMP Publication intégrale

Département : 13 - Bouches du Rhône